

Commission des interventions

Séance du 11 juin 2026

Décision CDI n° 2026-10

Projet LIFE CARE « Vison d'Europe »

Convention de financement

Conventions de reversement aux bénéficiaires associés

Conventions de co-financement

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAUT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité signé avec l'État le 12 décembre 2025 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n°2026-03 du 12 mars 2026 du conseil d'administration de l'OFB ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2025-07 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 26 juin 2025, approuvant l'engagement de l'OFB dans le projet européen Life CARE « Vison d'Europe » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'OFB ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve :

- Le projet Life CARE « Vison d'Europe » porté par l'Office français de la biodiversité, tel que détaillé par le rapport du Directeur général ;
- sous réserve des ajustements finaux à venir, le plan de financement prévisionnel du projet Life CARE « Vison d'Europe » porté par l'Office français de la biodiversité s'élevant à 14 899 475,02 €, dont 11 162 875,98 € de subvention de l'Union européenne, selon les caractéristiques prévisionnelles suivantes :

Nom du bénéficiaire associé	Montants à reverser	Montants à reverser	Autofinancement	Total Projet	Total à reverser
	UE	Cofinanceurs potentiels (région, ministère, agence de l'eau)			
GREGE	2 485 732,79 €	828 577,59 €		3 314 310,38 €	3 314 310,38 €
LPO	1 837 066,11 €	612 355,37 €		2 449 421,48 €	2 449 421,48 €
EPIDOR	1 158 306,64 €	359 853,04 €	26 249,17 €	1 544 408,85 €	1 518 159,68 €
IGRIFS	68 247,99 €	19 174,28 €	3 575,05 €	90 997,32 €	87 422,27 €
CD17	514 939,47 €	171 646,49 €		686 585,96 €	686 585,96 €
FRC NA	484 277,82 €	161 425,91 €		645 703,73 €	645 703,73 €
CD 24	224 618,66 €	18 893,15 €	55 979,73 €	299 491,54 €	243 511,81 €
CD 64	162 999,40 €	15 169,02 €	39 164,11 €	217 332,53 €	178 168,42 €
IMIFENEC	614 601,01 €	204 867,00 €		819 468,01 €	819 468,01 €
Charente Nature	249 274,73 €	83 091,58 €		332 366,31 €	332 366,31 €
PNRMP	353 324,18 €	117 774,72 €		471 098,90 €	471 098,90 €
CD 16	225 096,08 €	3 763,78 €	71 268,25 €	300 128,11 €	228 859,86 €
SOUS TOTAL Bénéficiaires associés	8 378 484,88 €	2 596 591,93 €	196 236,31 €	11 171 313,12 €	10 975 076,81 €
Part OFB	2 784 391,10 €	376 752,05 €	567 018,75 €	3 728 161,90 €	
TOTAL	11 162 875,98 €	2 973 343,98 €	763 255,06 €	14 899 475,02 €	

- le projet de reversement par l'OFB aux bénéficiaires associés de la subvention de l'Union européenne pour le projet Life CARE « Vison d'Europe », selon les modalités décrites dans le rapport de présentation du directeur général de l'Office, et la signature des conventions de partenariat afférentes.

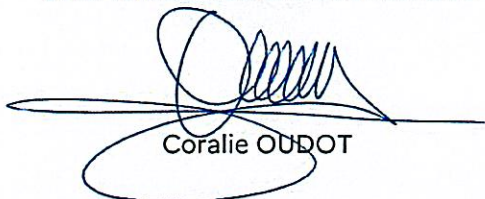
ARTICLE 2 :

Le Directeur général est autorisé à négocier et à mettre définitivement au point les termes de la convention (grant agreement) avec la Commission européenne ainsi que les conventions de reversement requises dans le cadre du Life CARE « Vison d'Europe » et à procéder à leur signature.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à négocier et à mettre définitivement au point les termes des conventions de financement (co-financement) avec les partenaires publics et privés susceptibles de soutenir le projet Life CARE « Vison d'Europe », notamment les partenaires mentionnés dans le rapport de présentation et à procéder à leur signature.

La Directrice générale déléguée aux ressources par
intérim, chargée du secrétariat
de la commission des interventions



Coralie OUDOT

La Présidente
de la Commission des interventions

SANDRINE
ROCARD

Signature numérique de
SANDRINE ROCARD
Date : 2026.06.12
11:24:48 +02'00'

Sandrine ROCARD

